

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 22/03/2023

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Armelle RONARC'H, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Alexandra MAZEAS (pouvoir à Michèle BUREL), Chloé ANDRO (pouvoir à Christelle GUEZENGAR)

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2023-0020 – Amortissements pour 2023

Madame VIVIEN, adjointe en charge des finances, présente ce dossier.

Il convient d'amortir et d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire ces écritures au Budget Primitif 2023.

- 1) Les fonds de concours SDIS pour la construction du centre de secours CDIS
Le montant des amortissements pour 2023 s'élève à : 21 618,94 €
- 2) Les fonds de concours SDEF pour des travaux d'éclairage public
Le montant des amortissements pour 2023 s'élève à : 24 237,12 €
- 3) Les fonds de concours CCHPB pour l'assainissement
Le montant des amortissements pour 2023 s'élève à : 14 203,00 €
- 4) Les fonds de concours CCHPB pour la construction du pôle nautique
Le montant des amortissements pour 2023 s'élève à : 19 521,82 €
- 5) Les fonds de concours CCHPB pour la compétence voirie
Le montant des amortissements pour 2023 s'élève à : 9 377,46 €
- 6) Les fonds de concours SDEF pour travaux sur réseaux
Le montant des amortissements pour 2023 s'élève à : 4 267,47 €
- 7) Amortissements sur travaux sur immeubles de rapports
Le montant des amortissements pour 2023 s'élève à : 2 553,38 €

Soit un total d'amortissements pour 2023 de : 95 779,19 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire ces écritures au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 27 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Envoyé en préfecture le 29/03/2023 Reçu en préfecture le 29/03/2023 Affiché le ID : 029-212902258-20230327-2023_0020-DE
--

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du29 mars 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication